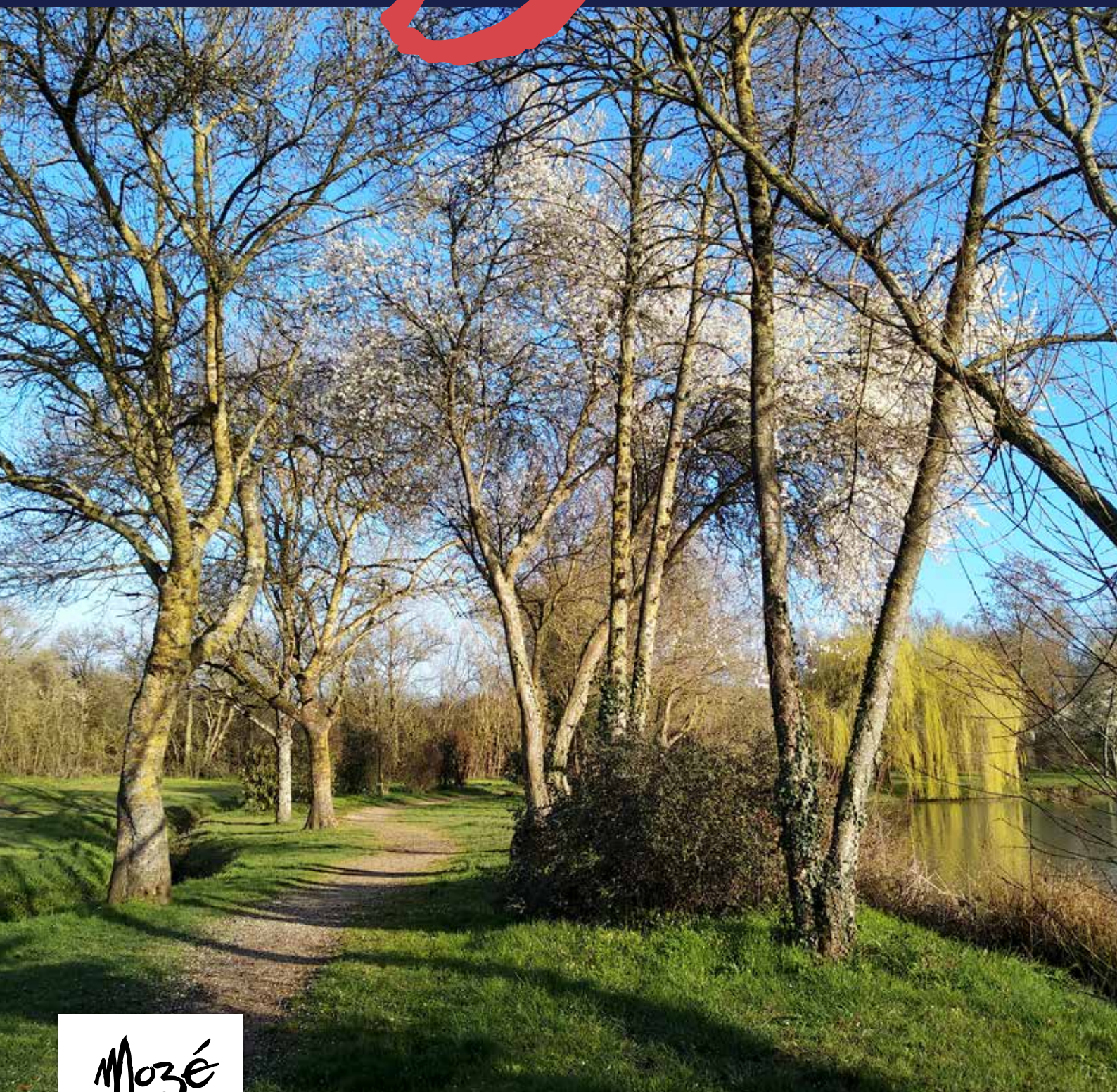


le Petit Mo3éen

AVRIL 2021

BULLETIN MUNICIPAL • N°69



Réunion du 2 mars 2021

Présents : Mesdames et Messieurs BAUDONNIERE, BEZIE, CESBRON, CHABROUILLAUD, CUVELIER, DAGUIN, GODINEAU, LEGER, MEUNIER, MOUKADEME, PAULT, PELLOIN, QUILEZ, RICHOU, ROUSSEL.

Pouvoirs : Mme FREMY à M MEUNIER, Mme SECHET à M DAGUIN, Mme GORREC à Mme BEZIE, Mme DELAUNAY à Mme GODINEAU

Absentes : Mmes FREMY, SECHET, GORREC, DELAUNAY. Secrétaire : M LEGER. Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Présentation frelons asiatiques

M MOREAU (société ESSENTIEL APICULTURE) expose la problématique sur les frelons asiatiques et la nécessité d'intervenir systématiquement sur les nids, tant pour la sauvegarde des colonies d'abeilles que pour la santé humaine.

Il est rappelé l'absolue nécessité de faire appel à un professionnel pour toute intervention.

2. Convention tripartite Région Pays de Loire / Alliance/ commune de Mozé-sur-Louet

Le commerce joue un rôle essentiel en milieu rural, pour son activité économique mais aussi parce qu'il contribue à l'aménagement du territoire. Lieu de rencontres et d'échanges, il a souvent une dimension sociale. A travers le dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat », la Région accompagne financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail selon les orientations posées dans le Pacte pour la Ruralité.

En application de l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales, « les communes, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. »

« Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché. Le montant des aides est calculé par référence aux conditions du marché, selon des règles de plafond et de zone déterminées par voie réglementaire. Ces aides donnent lieu à l'établissement d'une convention et sont versées soit directement à l'entreprise bénéficiaire, soit au maître d'ouvrage, public ou privé, qui en fait alors bénéficier intégralement l'entreprise.

La Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune, la métropole de Lyon ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

La Région des Pays de la Loire a ainsi été sollicitée par Madame Linda DECOMBLE, gérante de la supérette « L'ALLIANCE » à Mozé-sur-Louet (49), pour son projet de reprise. Compétente en matière d'investissement immobilier des entreprises, la commune propose de soutenir ce projet.

Le projet de convention tripartite a été adressé aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet de convention et le versement d'une subvention forfaitaire de 90 €, à l'unanimité.

3. CCLLA - restitution aux communes de la compétence facultative « amélioration de l'offre de soins »

La CCLLA dispose dans ses statuts de la compétence facultative « amélioration de l'offre de soins à travers la construction et la gestion immobilière d'une maison de santé pluridisciplinaire à Martigné-Briand ». Il est précisé que c'est la commune de Terranjou qui est propriétaire du terrain sur lequel sera érigée la maison de santé pluridisciplinaire de « Martigné-Briand ».

• Cette compétence, issue des statuts de l'ancienne Communauté de communes des Coteaux du Layon, avait été intégrée aux statuts de la nouvelle Communauté de communes lors de la fusion de 2017 afin de permettre à la CCLLA de reprendre le dossier de construction en cours, préparer les actes de gestion à venir et gérer l'équipement.

• Aux vues des évolutions du projet et considérant que la « gestion immobilière d'une maison de santé pluridisciplinaire » par la CCLLA n'est pas pertinente, il a été engagé une discussion entre les différentes parties, commune/ praticiens/ Communauté de communes, afin de trouver le mode de gestion le plus efficient. Les parties étant convenues que la gestion immobilière de l'ensemble devrait être assurée par la commune de Terranjou, la restitution de compétence est apparue comme la solution la plus sûre juridiquement.

• La CCLLA, en accord avec la ville, souhaite restituer la compétence précitée aux communes et in fine, à la commune de Terranjou.

• Afin de permettre une bonne exécution du programme immobilier et préparer les actes de gestion que la commune devra engager, en particulier, avec les praticiens occupants, la CCLLA continuera à assurer un soutien technique à la maîtrise d'ouvrage et assistera la commune de Terranjou pour la préparation des documents en lien avec cette reprise de compétence.

• La CCLLA, avant d'engager la procédure de restitution de la compétence, a obtenu l'accord de la Région et de l'Etat, principaux financeurs de ce programme, pour que les fonds attribués à la CCLLA puissent être transférés à la commune.

• Avec cette restitution de compétence, la commune reprendra la totalité des droits et obligations de la CCLLA.

• Si par principe, le transfert de compétence entraîne la mise à disposition à titre gratuit des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence, la maison de la santé n'est, à ce jour, pas construite et ne constitue donc pas un bien transférable.

• Il a donc été convenu que la commune de Terranjou assumera tous les coûts de construction au moment du transfert de compétence en se substituant à la CCLLA, entre autres, dans les marchés d'étude et de travaux, et indemniser la CCLLA pour les coûts engagés pour la construction de ladite maison de la santé sur un terrain communal (exception faite des frais de personnel de la CCLLA). Elle percevra directement les subventions

attribuées au programme.

• Une CLECT devra être réunie dans un délai de 9 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VU l'article 12 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

VU l'article L 5211-17-1 du CGCT ;

VU les statuts de la CCLLA et notamment son article 31 relevant des compétences facultatives et visant la construction et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire ;

CONSIDERANT que la compétence précitée relève des compétences non obligatoires et peut de ce fait être retrasmise dans les conditions de l'article L 5211-17-1 du CGCT tel que défini par l'article 12 de la loi du 27 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la CCLLA, de se prononcer sur cette restitution de compétence préalablement aux communes ;

CONSIDERANT que les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération de leur conseil, à compter de la notification de la délibération de la CCLLA sur ce transfert ;

CONSIDERANT qu'une CLECT sera réunie dans un délai de 9 mois à compter du transfert de compétence ;

APPROUVE la restitution aux communes de la compétence « amélioration de l'offre de soin » telle que définie aux statuts de la CCLLA, à l'unanimité.

4. SIEM - remplacement lanterne square du moulin

Il est rappelé l'intervention pour un dépannage - Remplacement lanterne N°316 - Square du Moulin.

Le montant du fonds de concours à verser au SIEM s'élèvera à la somme de 547,88 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5. Forfait école privée « Le Prieuré »

Madame le Maire rappelle les modalités de fonctionnement du contrat d'association avec l'école privée du Prieuré et les modalités de calcul, notamment établies au regard du nombre d'enfants scolarisés dans l'école publique.

A la demande de l'association des parents d'élèves de l'école privée, Mme le Maire, propose d'allouer à cette association pour couvrir les frais de fonctionnement de l'École Privée de l'année 2021, dans le cadre de la convention passée en date du 1^{er} Mars 1981, une somme de 34 868,60 €.

Cette somme est calculée ainsi :

Elèves élémentaires : 50 élèves résidant sur la commune x 260,98 € = 13 049,00 €

Elèves préélémentaires : 24 élèves résidant sur la commune x 909,15 € = 21 819,60 €

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2021 au compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ÉDITO

Depuis plus d'un an maintenant, nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes.

Des restrictions administratives, l'application des gestes barrières, l'interdiction de nous rassembler, font que nos vies en sont bouleversées.

La convivialité et les rencontres qui vont de pair avec notre liberté d'aller et venir ont quasi disparu.

L'espoir est né avec la vaccination à grande échelle qui a démarré.

Dans notre quotidien les élus et les agents de la commune font tout leur possible pour rendre le service que l'on doit au public tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.



En espérant l'efficacité de la vaccination à grande échelle, j'espère pouvoir nous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

• La fibre très attendue !

Le déploiement de la fibre se poursuit sur la commune en 2021. Vous pouvez retrouver sur ce site : www.anjou-fibre.fr, les foyers déjà éligibles et ceux qui le seront bientôt.

• Lutte contre les dépôts sauvages !

Chacun doit se sentir concerné et adopter les bons gestes. Si jeter ses déchets dans la nature est un acte irresponsable et irrespectueux, c'est également un acte répréhensible.

Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considèrent que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ? En effet, les dépôts sauvages

relèvent d'une incivilité caractérisée, et ils sont encore très nombreux sur notre commune : des dépôts de déchets en tout genre (sacs d'ordures ménagères, cartons, bouteilles, bidons d'huile, encombrants...) au pied des points d'apports volontaires. Il est rappelé aux particuliers comme aux entreprises que tout dépôt sauvage constaté fait l'objet d'un procès-verbal. Il expose le contrevenant, à payer le coût de cet enlèvement.

Prenez soin de vous et des autres.

Joëlle BAUDONNIÈRE, Maire

6. Covid – aide aux commerces locaux

Il est proposé de ne pas facturer le loyer du stationnement du K'Ré, évalué à 104 €, ce commerce ayant subi une baisse de son chiffre d'affaires avec le COVID, suite à sa fermeture durant plusieurs mois. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7. Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire expose que des dépenses d'investissement devront être mandatées avant le vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Les dépenses sont les suivantes :

Société Manutan - achat aspirateurs : 664.56 € TTC - chap 21 - c/2188

Etude de sols - parcelle rue de la fontaine : 1 140 € TTC - chap 21 - c/2111

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces dépenses et autorise Madame le Maire à signer les mandats correspondants.

8. Questions diverses

• Le vote du budget sera effectué lors de notre réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le 30 mars à 20h00.

• Il est rappelé la date des prochaines élections départementales et régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin 2021.

• Il est précisé que pour signaler un équipement ORANGE endommagé (type poteau) : sur le site internet, il faut aller sur dommages réseaux Orange.

• Le Conseil Municipal se réjouit de l'élection des nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes.

• Les travaux de la rue du 22 juillet débiteront lundi 8 mars 2021.

• Un diaporama est présenté sur la loi d'orientation des mobilités et la possibilité pour la Communauté de Communes de prendre cette compétence.

Elle concerne la faculté de mettre en œuvre des services de transport public, de transport scolaire, d'usages partagés de véhicules, de mobilité solidaire...

A défaut de prise de compétence, elle demeurerait au sein de la Région Pays de Loire.

• Un diaporama est présenté sur le développement des zones économiques sur le territoire intercommunal.

Fait à Mozé-sur-Louet, le 8/3/2021,

Le Maire, Joëlle BAUDONNIÈRE

Information urbanisme



A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols.

Le programme Démat'ADS, qui traduit cette obligation de dépôt et d'instruction en ligne, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont déjà accessibles en ligne. Il s'inscrit dans une démarche visant à améliorer la qualité des services publics, tout en optimisant les moyens et en facilitant l'accès à l'information sur le processus d'instruction en temps réel.

Afin d'amorcer la démarche de dématérialisation en Loire Layon Aubance, la Communauté de Communes, en charge de l'instruction pour le compte de ses communes membres, a décidé dans un premier temps, de mettre en place un guichet unique (aussi appelé « portail partenaires ») et de l'ouvrir aux études notariales pour qu'elles y déposent leurs demandes de certificats d'urbanisme d'information et opérationnels, ainsi que leurs demandes de certificat de numérotage.

Ainsi, la commune de Mozé-sur-Louet, vous invite à déposer vos demandes de certificat d'urbanisme via ce guichet :

- Si vous êtes notaires à partir du 15/03/2021
- Si vous êtes particulier à partir du 01/01/2022

1) Dans le cas d'un dépôt dématérialisé, le guichet unique permettra également de recevoir directement l'avis rendu à l'issue de l'instruction. En effet, dès qu'un document sera déposé par la commune en réponse à votre demande, un mail vous en informera, et vous pourrez alors accéder directement au document. Vous aurez donc accès en temps réel à l'état d'avancement de votre dossier, sans frais d'envoi ou délais postaux.

2) Cela nécessitera de vous créer un compte par étude notariale.

Un formulaire d'inscription est disponible sur la page d'accueil du guichet. Une fois que vous aurez validé le formulaire, l'administrateur du guichet sera averti et validera votre demande d'inscription. Vous recevrez un mail de confirmation, et pourrez ensuite utiliser ce guichet pour vos demandes. Au besoin, un guide d'utilisation est disponible sur la plateforme.

L'adresse du portail est la suivante :

<https://loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs>

Dans le cas d'un dépôt papier l'instruction se déroulera comme à l'habitude.

Vous pourrez la retrouver sur le site internet de la communauté de commune, rubrique « vivre et habiter » onglet « habitat et urbanisme », ainsi que sur les sites internet des communes du territoire.

Le service ADS de la communauté de communes est à votre disposition pour vous accompagner dans cette évolution.

Comptant sur votre mobilisation, indispensable à la modernisation du service rendu sur notre territoire.

- BÂTIMENT -

Étude de projet dans l'ancien presbytère

L'association "L'Outil en Main" souhaite ouvrir une antenne sur la commune de Mozé-sur-Louet. Des études sont en cours afin d'installer cette association au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.

L'Outil en Main rassemble 5000 bénévoles transmettant les gestes techniques à 3200 enfants de 9 à 15 ans dans 59 départements. Près de 200 associations locales de l'outil en main sont rassemblées autour d'une union qui est un appui administratif (gestion des assurances, juridique...), de réseaux avec les entreprises, les mécènes et les partenaires institutionnels. Afin de monter cette antenne sur Mozé-sur-Louet, l'outil en main a besoin de quelques bénévoles pour monter le bureau de l'association. Déjà plusieurs corps de métiers sont intéressés : forgeron, tailleur de pierre...

Vous êtes retraités ou non du monde de l'artisanat, vous êtes passionnés de couture, de cuisine ou d'un autre métier, vous souhaitez transmettre vos gestes à des enfants de 9 à 15 ans, alors cette association est pour vous !

De nombreux enfants ont choisi leur orientation professionnelle grâce à l'outil en main, c'est une chance exceptionnelle pour nos jeunes et nos moins jeunes de se rassembler pour transmettre ces gestes de l'artisanat. Toutes les procédures administratives sont prêtes, les statuts de l'association sont déjà pré-rédigés, il ne reste plus que vous dans le bureau !

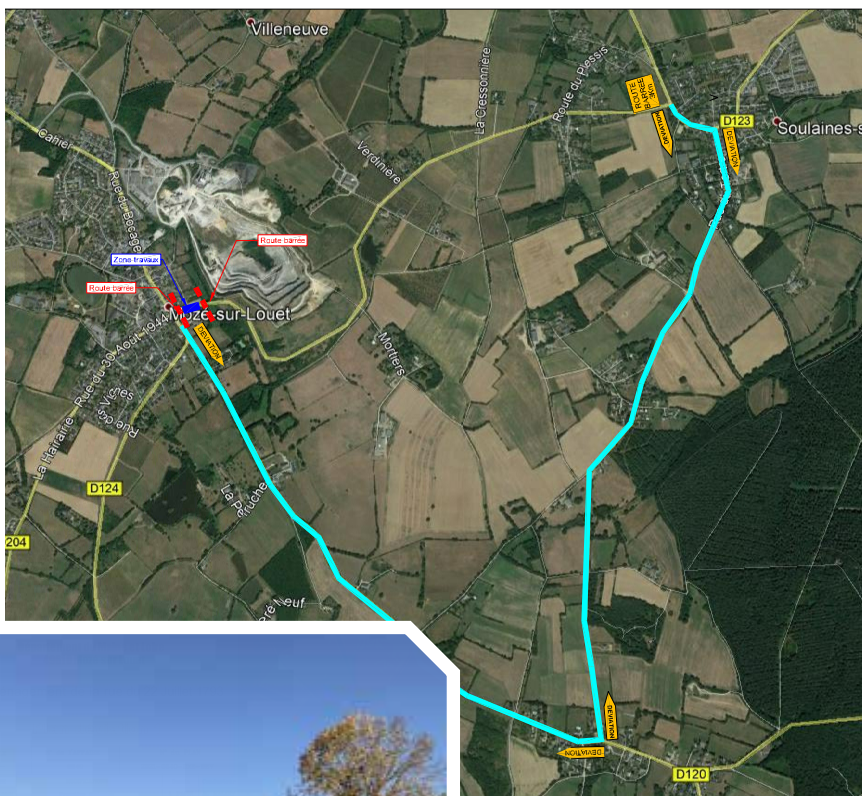
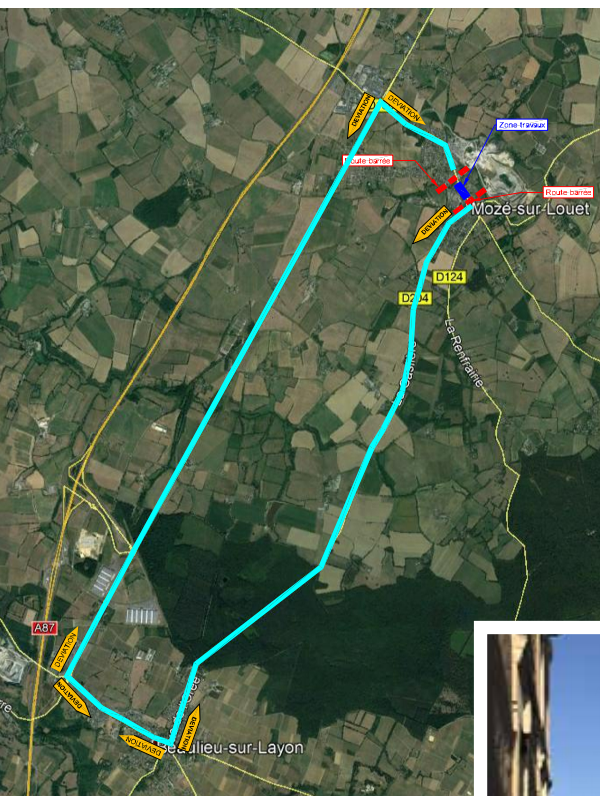


POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

vous pouvez contacter Monsieur Bodin Pascal par téléphone au 06 22 49 68 42 ou par mail : pascal.bodin1@orange.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

N'hésitez pas à consulter le site internet : www.loutilenmain.fr



Cette durée de travaux étant assez longue, nous allons phaser le chantier :

Première phase de travaux

« Route de Soulaines/Aubance y compris le carrefour »
4 semaines,

Deuxième phase

« Route de Soulaines/Aubance jusqu'à la rue St Samson »
3 semaines,

Troisième phase

« Rue St Samsom jusqu'à l'impasse des Fleurs »
2 semaines,

Quatrième phase

« Abords de la mairie »
2 semaines,

Cinquième phase

Réalisation des revêtements sur l'ensemble et marquage au sol.

La signalisation au droit du chantier sera adaptée en fonction de ces phases de travaux afin de conserver un accès aux stationnements tout au long des travaux.

Aménagement de la rue du 22 Juillet 1793

Les travaux d'aménagement de voirie de la rue du 22 Juillet 1793 vont débuter le 08 mars 2021 jusqu'au 11 juin 2021 hors intempéries.

Cette voie étant très étroite, il est nécessaire de réaliser les travaux sous route barrée avec mise en place d'une déviation.

Les riverains auront la possibilité d'accéder chez eux en voiture, cependant le stationnement sera interdit dans la rue.

Vous pourrez stationner sur les parkings proches (église, école) ou, dans vos garages ou cours personnelles.

Dans ce dernier cas, certains travaux (pose de bordures,

enrobés) nécessiteront quand même de vous stationner à l'extérieur. A cette occasion, un mot d'information sera mis dans vos boîtes à lettre.

Dans l'hypothèse où des riverains ont des demandes spécifiques telles que des livraisons (bois, fuel par exemple) ou des travaux à réaliser, il est nécessaire de transmettre vos besoins à la mairie la semaine précédente afin que l'entreprise puisse s'adapter.

Un chef de chantier sera présent sur site tous les jours, vous pourrez le contacter pour programmer une livraison par exemple.



ENQUÊTE

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, du 24 mars au 17 avril 2021, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

« Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. »

Clément Bidet

RESPONSABLE JEUNESSE



Arrivée d'un nouvel animateur Jeunesse

Monsieur Clément BIDE, le nouveau Responsable Jeunesse, a rejoint l'équipe d'animation de Mozé-sur-Louet, le 15.02.2021.

Auparavant animateur jeunesse sur la ville des Ponts-de-Cé, il a pour mission sur notre commune, la responsabilité de l'espace fun 10-13 ans et de l'espace jeunes 13-16 ans sur les vacances scolaires. Sur le temps scolaire, il assure l'ouverture de l'espace Ados les mercredis de 14h à 18h. Et dès que cela sera possible, il assurera les activités en parallèle de l'accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h (éveil et motricité, multi sports, ...).

« Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre commune! »



Les vacances d'hiver

au Centre de Loisirs

Les vacances d'hiver se sont déroulées du 22 au 26 février sous le soleil



23 adolescents ont pu créer un film d'animation, cuisiner des cookies, créer leur jeu de société sans oublier les activités sportives et la découverte des jeux vidéos de jadis à aujourd'hui.



63 enfants de 3 à 10 ans sur le site de Mozé ont créé des portes-clés, leur savon, des animaux... ils ont préparé un déjeuner "presque parfait", pratiqué des jeux sportifs, des énigmes et pour les plus grands découvert l'évolution des jeux vidéos.

30 enfants de 3 à 10 ans sur le site Denée se sont retrouvés pour faire des activités manuelles, et ont pu découvrir un pays enchanté accompagné de sports et d'un tournage vidéo.

Information SMITOM

Votre bac à déchets est cassé, détérioré ?

N'attendez plus, contactez le **SMITOM SUD SAUMUROI**.

Réparation ou changement de bac :

Cette opération est comprise dans le coût du service et ne nécessite pas votre présence.

Par téléphone au 02 41 59 61 73

ou par email : contact@smitom-sudsaumurois.com

CHAQUE MERCREDI
.....
**OUVERTURE DE
L'ESPACE ADOS**
.....
DE 14H À 18H



- ➡ activités manuelles
- ➡ activités culturelles
- ➡ animations sportives
- ➡ grands jeux
- ➡ chantiers jeunes ...

**Accueil libre
sans inscription**

POUR PLUS D'INFORMATIONS:
CONTACTER CLÉMENT BIDET
06.87.79.63.63
animationjeunesse.moze@gmail.com

**PARTAGER DU BON TEMPS
SE RENCONTRER
S'AMUSER
ÉCHANGER**

*Moze
sur Louet*

À la bibliothèque,

Sélection de nouveautés et coups
de cœur adultes et jeunesse.



« Il y en aura
pour tout le monde ! »



Des nouveautés switch débarquent en force !



Village d'Artistes de Rablay-sur-Layon

Paysages intérieurs et visions contrastées pour la 1^{ère} exposition de l'année



Deux artistes hauts en couleur ont investi les murs
de la galerie : BÉNITO et CAROLE BÉCAM.

À voir du 4 février au 5 avril 2021, vendredi, samedi,
dimanche et jours fériés, 14h30 - 17h30.

Les horaires étant soumis aux annonces gouvernemen-
tales, nous vous invitons à consulter régulièrement notre
site internet pour connaître les mises à jour.

Retrouvez également des nouveautés dans : la Boutique
de Créateurs, l'Artothèque et l'Espace Petits Formats

VILLAGE D'ARTISTES, Place du Mail, RABLAY-SUR-LAYON
49750 BELLEVIGNE-EN-LAYON - 02 41 78 61 32

« Toute l'équipe du Village d'Artistes vous souhaite un doux printemps ! »

Le printemps est bien là, la fleur de Gogane aussi !

Le mois de mars vient de s'achever. Nous voilà arrivés dans la saison du printemps, les jours rallongent, les rayons du soleil viennent réchauffer cœurs et maisons ! Alors que nous ne restons pas insensibles à tous ces changements, la végétation semble, elle aussi, se réjouir du retour de ces belles journées.



Vous avez pu voir fleurir, dès le mois de février, alors que les journées étaient encore grises et froides, les premières fleurs de l'année : de jolis Perce-neige, qui tirent leur nom du fait de leur précocité à fleurir, alors que les sols peuvent encore parfois être recouverts d'une jolie couche blanche de givre ou de neige.

Se sont succédées ensuite, les plantes à bulbes (narcisses, renoncules...) naturellement installées sur les bords de routes, de chemins ou plantées de la main de l'Homme, dans les jardins, massifs etc. Petit à petit, la Nature s'orne de couleurs. Viennent ensuite les premières floraisons des arbres et arbustes avec les Prunus. Ce genre de végétaux qui regroupe les prunelliers et autres pruniers, cerisiers, abricotiers, amandiers, pêchers... Avant que ces fruitiers de nos vergers ne se parent de leurs belles couleurs, rosées/blanches, se sont donc, au mois de mars, les prunelliers et pruniers sauvages qui ont commencé à colorer nos haies bocagères de leur parements cotonneux tous blancs.

Le début du printemps est aussi le moment où commencent à percer de jolies clochettes à damier rose et pourpre. Ce sont les Fritillaires pintades (*Fritillaria meleagris*), aussi appelées « Goganes » dans nos contrées ; plante herbacée bulbeuse et vivace de la famille des Liliaceae. Elles affectionnent particulièrement les prairies inondables en hiver, les bois clairs, en bordure de rivière, ou le long des cours d'eau. Autrefois très présentes dans ces milieux (les plus anciens d'entre nous se souviendront d'ailleurs d'en avoir fait de jolis bouquets), elles sont aujourd'hui protégées dans de nombreux départements ; leur densité ayant beaucoup diminuée au fil des ans. Elles sont en effet fragiles : le pâturage et la fauche précoces sont en partie responsables de ce déclin. Elles ont besoin, comme tout bulbe d'ailleurs, d'accomplir leur cycle en totalité c'est à dire la floraison mais également l'après floraison, quand la fleur est fanée mais que seules restent les feuilles. Ce stade permet au bulbe de la plante, de se recharger en éléments nutri-

tifs et ainsi être suffisamment plein de réserves pour assurer la floraison de l'année suivante. Le fait que, au fil des années, les fleurs soient grignotées par les animaux ou fauchées trop tôt dans la saison, affaiblit les bulbes, qui petit à petit meurent.

Ces jolies fleurs sont l'emblème des « Basses Vallées Angevines », plaines alluviales inondables, situées juste en amont et en aval de la ville d'Angers, arrosées par les eaux du Loir, de la Sarthe, de la Mayenne et donc de la Maine. Des pratiques agricoles ont été adoptées dans ces plaines pour protéger la fritillaire pintade (fauche et pâturage tardifs). Absente ou très peu présente pendant quelques dizaines d'années, on la voit aujourd'hui repeupler les milieux à tendance humide voire même les bords de routes (grâce à la « fauche raisonnée » mise en œuvre par les services d'entretien et de fauche des bords de route).

Si vous voulez admirer cette jolie fleur sur la commune, vous pourrez la trouver dans la prairie entre le lieu-dit « La Fresnaye » et la route de Closneau (route de la carrière). Il se peut qu'en ces heures du mois d'avril, sa floraison soit terminée. Qu'importe, vous pourrez en profiter l'an prochain. Si vous connaissez d'autres spots sur notre territoire communal, n'hésitez pas à nous en faire part. Attention, n'essayez pas d'en faire des bouquets, ce sont des fleurs qui ne se plaisent pas du tout en vase (elles ne tiennent pas) et, vous l'aurez compris, elles sont bien mieux à admirer dans leur milieu naturel.

Le printemps est donc bien installé, mettant en éveil nos sens un peu endoloris par l'hiver. De quoi profiter de notre jolie campagne !



A l'école du Prieuré,

Les projets continuent

Des poissons dans l'eau...en PS/MS !

Ca y est notre aquarium peut accueillir ses habitants : des guppys.

Les enfants expliquent ce qu'on y trouve :

Jules : « *Le poisson jaune c'est la maman, elle a des bébés dans son ventre* »

Martin : « *Il y a une plante* »

Malone : « *Il y a un chauffage* ». **Nolan** ajoute : « *Pour pas qu'ils aient froid les poissons.* »

Nolan : « *Il y a deux escargots* ». **Naël et Mia** ajoutent : « *Ils nettoient la vitre, la terre* »

Nolan et Mia : « *Il y a de l'eau. Il n'y a pas de vagues* »

Willow : « *Il y a du sable dans l'eau et il est noir* »

Sacha : « *La nourriture, ce sont des graines* »

Zoé : « *Il y a une pierre blanche* »

Manon : « *Il y a un tube pour nettoyer l'eau* »

Classe de GS CP : réflexion autour d'un futur poulailler pour nos volailles !



Les poussins grandissent et l'heure est venue de leur préparer un espace extérieur avec un poulailler. Les parents de la commission « Poulailler » attendent nos plans pour commencer les travaux.

Les idées fusent : escaliers, toboggans, cabanes, enclos, un espace pour manger, pour boire, un espace couvert, une caméra infrarouge, un aspirateur d'excréments... Selon les groupes, les idées sont bien différentes !

Nous avons commencé par construire des maquettes. Puis nous avons appris à passer de la maquette au plan.

Le poulailler est à présent en cours de construction !

Permis piéton pour les élèves de la classe de CE1/CE2.

Pour cette année, l'école renouvelle son partenariat avec la gendarmerie pour le « permis piéton » dans le cadre de la sécurité routière et de l'enseignement moral et civique au cycle 2. Le Maréchal des Logis chef HAYOT – référant permis piéton - est venu présenter le permis piéton aux élèves CE1/CE2 le lundi 8 février. Il a fourni un carnet individuel à chacun « Le code du jeune piéton » qui sera utilisé en classe et à la maison, avec quelques vidéos de Tom et Lila et une sortie en situation réelle dans le village de Mozé-sur-Louet. Ils seront ainsi prêts pour passer leur « permis » le lundi 12 avril à l'école avec le gendarme HAYOT. Nous ferons le maximum pour que tout le monde ait son permis ce jour-là...

Tour de France avec la classe de CM.

Les CM participent à un rallye cartes postales des régions françaises. Il s'agit de reconstituer l'intégralité de la carte de France avec l'ensemble des régions de métropole et d'outre-mer. Les élèves créent un dossier de présentation de leur région en 17 exemplaires et l'envoient aux autres classes participantes. C'est pour eux l'occasion de découvrir la France autrement en géographie.

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE LE PRIEURÉ

Les inscriptions à l'école Le Prieuré sont ouvertes sur rendez-vous pour l'année 2021/2022 pour une inscription en maternelle, dès la toute petite section et en élémentaire.

Merci de contacter directement la directrice, Mme Lincot, par téléphone au : **02 41 45 72 60** ou par mail à **moze.leprieure@ec49.fr**.



Du côté de l'APE...

à l'école Le Petit Prince,

Bientôt une nouvelle pause pour les enfants : les vacances ; avant de préparer la fin d'année. Nous espérons qu'elle pourra être un temps de fête, de spectacle de l'école.

L'APE réfléchit à plusieurs solutions pour marquer agréablement l'évènement qu'est la fin d'année et le passage des enfants dans une nouvelle classe : juste un spectacle, un pique-nique, des stands de jeux, tout cela à la fois... en petit groupe ou tous ensemble.

Il reste encore beaucoup d'interrogations sur ce qu'il sera possible de faire en juin et les réponses risquent d'être tardives ! C'est pourquoi nous ferons sûrement appel à vous, parents, dans des délais très courts. Mais nous essaierons autant que possible, de fêter cette fin d'année scolaire.

Si vous avez des envies particulières ou des suggestions, nous sommes à l'écoute, n'hésitez pas ! Toutes vos idées sont les bienvenues. Pour nous les communiquer :

> sur la page Facebook de l'APE (APE le petit prince mozé)

> sur notre mail : ape.lepetitprince.moze@gmail.com

A bientôt, et n'oubliez pas :

« *Un mois d'avril
pluvieux amène
un été serein* »

Du côté de l'APEL

Le bureau APEL et les différentes commissions, remercient les familles qui ont participé activement aux actions menées. Nous avons pu financer un poulailler qui va être installé pour accueillir le poussin.

Les repas à emporter

Nous avons proposé aux familles de l'école des repas à emporter en partenariat avec le Proxi et la Maison Crombez. Le dimanche 21 février, les familles sont venues sur le parking de l'école récupérer leurs repas.

Cette vente a contribué à la visite d'un apiculteur à l'école et l'installation d'une ruche.

Le marché de printemps

La commission est à l'œuvre pour proposer une vente de plants, de fleurs, de fromages, de saucissons... et des activités autour du jardin.

D'autres actions à venir

Nous avons encore quelques actions à venir qui financeront l'alimentation des poules et l'entretien du poulailler, ainsi des activités envisagées par l'équipe enseignante.



Association Sportive Handball Mozé (ASHM)

PRÉSENTATION

Nous sommes 5 hommes et femmes, tous de grands fans et passionnés de Handball, pratiquant ou non, nous avons eu l'idée de monter une équipe senior et loisir dans notre commune depuis 3 ans, qui rallient plaisir du Hand, convivialité, esprit d'équipe et challenge. L'association est encore jeune, mais nous espérons qu'elle vous donnera envie de découvrir ou redécouvrir ce sport collectif qui véhicule des valeurs importantes telles que :

- **CONVIVIALITÉ** (esprit familial, bonne humeur, sympathie, amitié, ambiance)
- **ESPRIT D'ÉQUIPE** (solidarité, collectivité, entraide, rassemblement, partage)
- **FAIR-PLAY** (respect de soi et des autres, tolérance, éducation)
- **DÉPASSEMENT DE SOI** (combativité, compétition, motivation, travail, projet, ambition)
- **PLAISIR** (passion, enthousiasme, envie)

NOS ÉQUIPES

L'équipe Senior

L'équipe senior de Handball Mozé est une équipe masculine où les joueurs se retrouvent pour pratiquer le Handball en compétition et ainsi retrouver l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et la passion du handball, dans une atmosphère conviviale.

A partir de 16 ans, elle permet aux joueurs de pratiquer le Handball pour faire une activité sportive collective avec l'objectif de faire évoluer son équipe.

Notre équipe rencontre d'autres équipes environ deux fois par mois, avec des clubs ou association du département. Les matchs se jouent le week-end, le samedi ou le dimanche.

• LES ENTRAÎNEMENTS :

Jeudi soir de 20h à 22h

• LES RENCONTRES :

Dimanche à 16h (à domicile)

L'équipe Loisir

L'équipe loisir de Handball Mozé est une équipe mixte où les femmes et les hommes se retrouvent pour partager le plaisir de la pratique, la convivialité, l'esprit d'équipe et la passion du handball.

A partir de 16 ans et quel que soit le niveau de jeu, débutants ou confirmés, le handball loisir permet au plus grand nombre de pratiquer l'activité Handball, de s'initier à la pratique, pour continuer une activité sportive collective, ou de continuer une activité favorite.

Elle participe régulièrement à des rencontres amicales dans la bonne humeur, environ un match par mois en semaine, avec des équipes du département et se



termine avec un petit repas (la 3e mi-temps) organisé par l'équipe qui accueille.

• LES ENTRAÎNEMENTS :

Lundi soir de 20h à 22h

• LES RENCONTRES :

Lundi soir à 20h (à domicile)

NOUS RENCONTRER

Retrouvez-nous à l'occasion d'un entraînement ou lors d'un match à la salle des sports de Mozé-sur-Louet - Chemin des Ganaudières - 49610 Mozé-sur-Louet



Renouvellement du bureau :

Ca y est, l'association a déjà 3 ans d'existence, nous allons donc prochainement élire de nouveaux membres du bureau. Si cela vous intéresse de faire partie d'une association en plein essor, contactez-nous dès maintenant par mail, téléphone ou à l'adresse du siège social afin de vous faire connaître.

NOS PROJETS

Bonne nouvelle pour vos enfants :

Pour la rentrée de septembre, nous avons pour projet de créer une équipe jeune de handball (2012 à 2015), pour ce faire vous pouvez pré-inscrire dès aujourd'hui votre ou vos enfant(s) en ligne sur le site internet de l'association, sur le site de la mairie de Mozé-sur-Louet et via le QR code ci-contre.



Intervention dans les écoles :

En début d'année, le Comité de handball du Maine et Loire est intervenu à l'école privée Le Prieuré pour faire découvrir le handball à nos jeunes écoliers. Nous avons toujours le projet de les faire intervenir à l'école publique Le Petit Prince.

RENSEIGNEMENTS

Une question ? Une inscription ?
Une suggestion ?...

CONTACTER-NOUS !

Téléphone :

- LE SOMMIER Sébastien (Président) :
06 13 99 21 01
- BRIGAND Charlotte (Secrétaire, com.)
06 03 57 97 66

Mail :

hand-moze@outlook.com

Site de l'association :



<http://as-hand-moze.e-monsite.com/>

Adresse siège social :

4 rue de la croix blanche
49610 Mozé-sur-Louet

REMERCIEMENTS

Tout le bureau souhaite transmettre leurs remerciements à tous ses bénévoles et tous son public pour ces 3 années passées, car sans votre présence nous n'avancions pas. Nous avons tous hâte de vous retrouver en septembre pour une nouvelle saison sportive.

La fibre recrute en Anjou

Une véritable opportunité pour les candidats éligibles à la clause sociale !

En 2018, Anjou numérique a lancé le **projet 100 % fibre** qui vise l'accès au très haut débit pour tous les foyers/entreprises du Maine-et-Loire d'ici 2023. **L'installation d'un tel réseau nécessite d'importantes ressources humaines** pour le délégataire, Anjou Fibre.

Pour répondre à ce besoin, Anjou numérique souhaite **favoriser l'emploi local des publics fragiles**. Trois centres de formation Anjou Fibre ont été ouverts en Maine-et-Loire (Baugé, Segré, Doué). Ils dispensent des formations professionnalisantes à destination des futurs collaborateurs des entreprises sous-traitantes d'Anjou Fibre.

« **141**
personnes
ont déjà été
recrutées ! »

PASS' Fibre Candidats

découvrir les métiers de la fibre optique

En amont des prochaines formations prévues, Anjou Fibre propose aux candidats l'outil

Pass'Fibre : une demi-journée d'immersion pour découvrir et expérimenter le métier de monteur-raccordeur et confirmer ainsi leur intérêt pour entamer un parcours de formation.



Plus d'infos

Pass'Fibre candidats

PASS' Fibre Mobilisateurs

connaître pour mieux cibler

Encore plus aujourd'hui qu'hier, Anjou fibre a besoin de vous pour recruter 30 personnes. En tant que mobilisateur **vous pouvez nous aider à cibler les candidats** susceptibles d'entrer dans un parcours fibre. Venez participer à une journée **Pass'Fibre dédiée aux mobilisateurs** afin d'appréhender l'environnement de travail, cerner les bons profils et promouvoir l'outil.



Plus d'infos

Pass'Fibre mobilisateurs

Vous êtes salarié et vous souhaitez changer
de métier ou de profession?

Vous souhaitez être accompagné pour votre
demande de financement?

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Pays
de la Loire

Découvrez ...

Partenaire de votre reconversion professionnelle

02 40 20 28 00

www.transitionspro-pdl.fr

Mémento

Médecins

Dr ROUX - Dr BONNETBLANC

1, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 31 58

Consultations du lundi au vendredi toute la journée et le samedi matin.

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Pharmacie

Mme Annabelle COINTEREAU

2, rue du Pâtis - Tél. 02 41 45 70 33

Ouverture le lundi

de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30.

Mardi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 15h à 19h30.

Samedi de 9h00 à 14h30.

Dentistes

Dr Elise CHOUKROUN

et Dr Sophie BRANCHEREAU

12, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 34 69

Cabinet ouvert lundi, mardi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 19h,

le mercredi de 9h à 14h

Fermeture : le jeudi

Masseur-Kinésithérapeute

M. BOURDEAU

14, rue du 30 Août 1944

Tél. 02 41 45 71 85

Consultations sur rendez-vous : lundi,

mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h15

et 14h30 à 20h, mercredi de 8h30 à 12h30.

Les visites à domicile sont assurées en dehors de ces horaires.

Infirmières D.E.

Mme Maryline MANCEAU

et Mme Florence MARTEL

Centre Commercial La Fontaine

Tél. 02 41 45 30 00

Soins, piqûres, prises de sang à domicile ou au cabinet. Permanences au cabinet le matin sans rendez-vous du lundi au samedi de 7h à 7h30 et le soir sur rendez-vous du lundi au vendredi, et le samedi de 11h30 à 12h.

Assistante sociale Régime général

Mme NUYS

Maison des Solidarités

39, rue Abel Boutin Desvignes

49130 Les Ponts-de-Cé

Tél. 02 41 79 75 10

Relais Poste

S'adresser à la **boulangerie**

12, rue de la Fontaine

MSA

Mme GUERINET

Centre Social de Thouarcé (mardi matin)

Tél. 02 41 54 06 44

Serrurerie

Guillaume MARIE

ZA du Landreau - Mozé-sur-Louet

Tél. 06 74 24 81 80

24h/24, 7j/7, urgence,

ouverture de portes et vitrerie.

Correspondants presse

Le Courrier de l'Ouest **Anne-Lise SEPTANS**

annelise.septans@gmail.com

Bibliothèque

7 rue Saint-Samson - Tél. 02 41 45 35 10

bibliotheque.mozesurlouet@orange.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 16h - 17h30

- Mercredi : 10h - 12h30 / 15h - 17h30

- Vendredi : 16h - 17h30

- Samedi : 10h - 12h30

Permanences aide informatique à la bibliothèque

Chaque lundi de 14h15 à 16h15 sur inscription auprès de Nicolas Pascuito
Tél. 06 87 91 76 07

Permanences de l'adjointe au CCAS

Chaque 1^{er} samedi du mois de 10h à 11h30 sur RDV

Mairie

Ouverte du lundi au jeudi

de 9h à 12h,

le vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Tél. 02 41 45 31 66

Téléphone d'astreinte

(en cas d'urgence) élus Mozé-sur-Louet :

Tél. 07 88 77 70 09

Agenda

Don du sang

Prochaines dates de collectes de sang organisées par l'association pour le Don du Sang Bénévole PAYS LOUET AUBANCE : jeudi **17 juin**, jeudi **19 août** et jeudi **16 décembre** de 15h30 à 19h30 au Centre Culturel Jean Carnet, 37 route de Nantes à Mûrs-Érigné.

DU 24 MARS AU 17 AVRIL

Enquête INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques réalise une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

TOUS LES MERCREDIS

Ouverture de l'espace ados

De 14 h à 18 h, venez partager de bons moments !

• **L'idée** : se rencontrer, échanger et s'amuser.

• **Au programme** : activités manuelles, culturelles et sportives ainsi que de grands jeux et des chantiers jeunes...

> Accueil libre, sans inscription.

Pour plus d'informations, contacter

Clément Bidet au **06 87 79 63 63** ou sur **animationjeunesse.moze@gmail.com**



SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

Festival Arts d'Hiver

4^{ème} édition du festival à Mozé-sur-Louet

On parle de vous dans le Petit Mozéen !

Si vous souhaitez faire paraître un article, merci d'envoyer vos pièces à l'adresse : **communication@mozesurlouet.fr**

avant le 10 de chaque mois, pour une distribution le mois suivant (vos événements devront être annoncés 1 mois avant).